

Démocratie en santé : enjeux et perspectives

Dr Edgar TISSOT

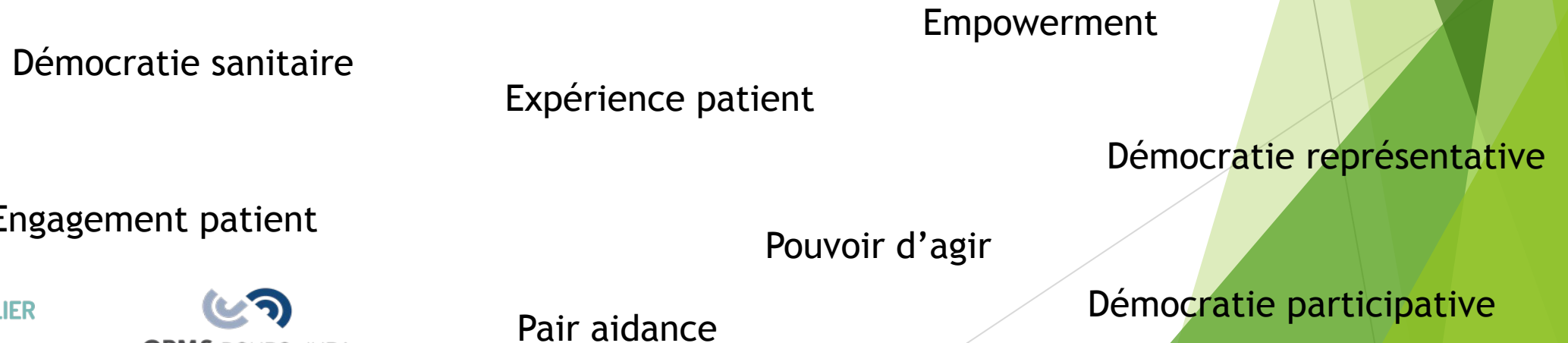
Edgar.tissot@gpmsdoubsjura.fr

*Président Commission Médicale d'Établissement - Centre Hospitalier de Novillars - Besançon -
Groupement Psychiatrie Médico-Social Doubs Jura*

Président Commission Santé Mentale - Comité Territorial de Santé du Doubs

Définitions

- ▶ « Démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation » >> (site Ministère de la Santé)
- ▶ « Organisation de la société reconnaissant le droit de chacun à connaître, décider et agir pour la santé et la protection de la santé publique » >> A Laude et D Tabuteau - 2016



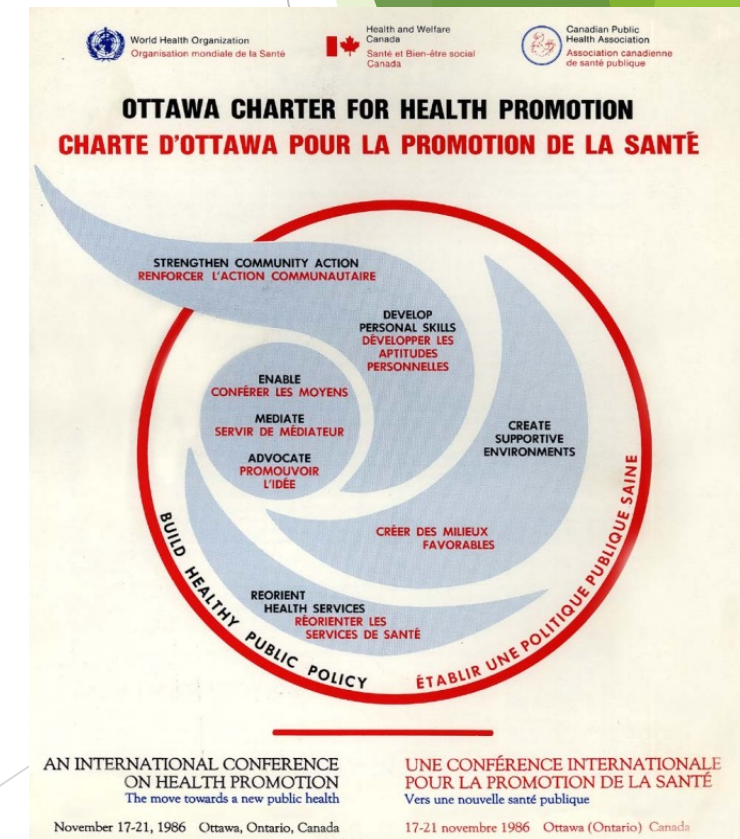
Démocratie en santé : dates clés

- ▶ 1958 - Constitution Vème République
 - ▶ Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- ▶ 1974 : Charte de la personne hospitalisée
- ▶ 2002 - Loi du 4 mars 2002 dite loi Kouchner relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
 - ▶ *Droits individuels des patients : choix libre du médecin, droit à l'information et accès dossier patient, consentement au soin, égalité d'accès au soin, choix personne de confiance, accès soins palliatifs*
 - ▶ *Droits collectifs des patients et des usagers : représentant des usagers dans les instances locales, territoriales et nationales*
 - ▶ *Responsabilité médicale pour faute et réparation de l'aléa thérapeutique*

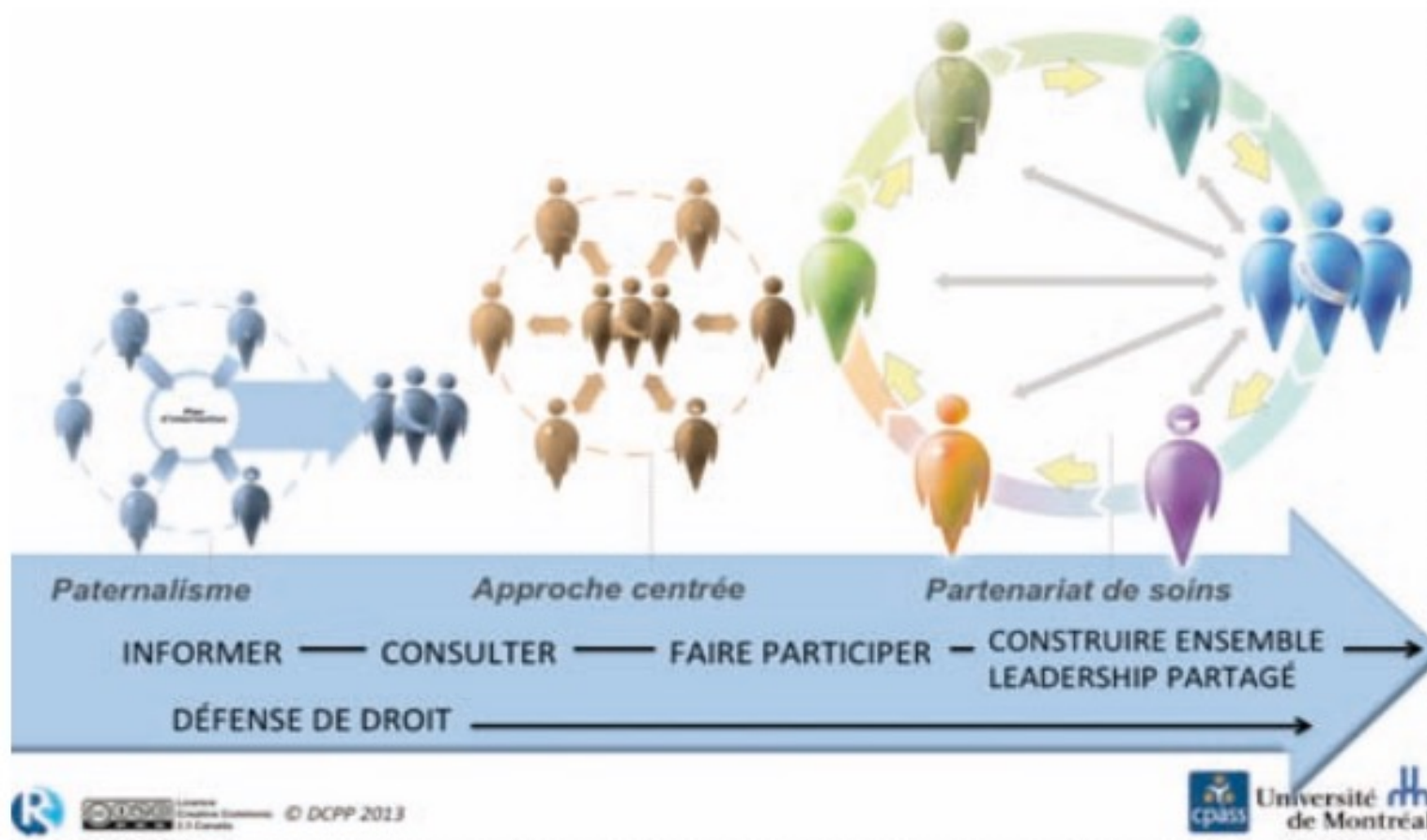


Démocratie en santé : dates clés

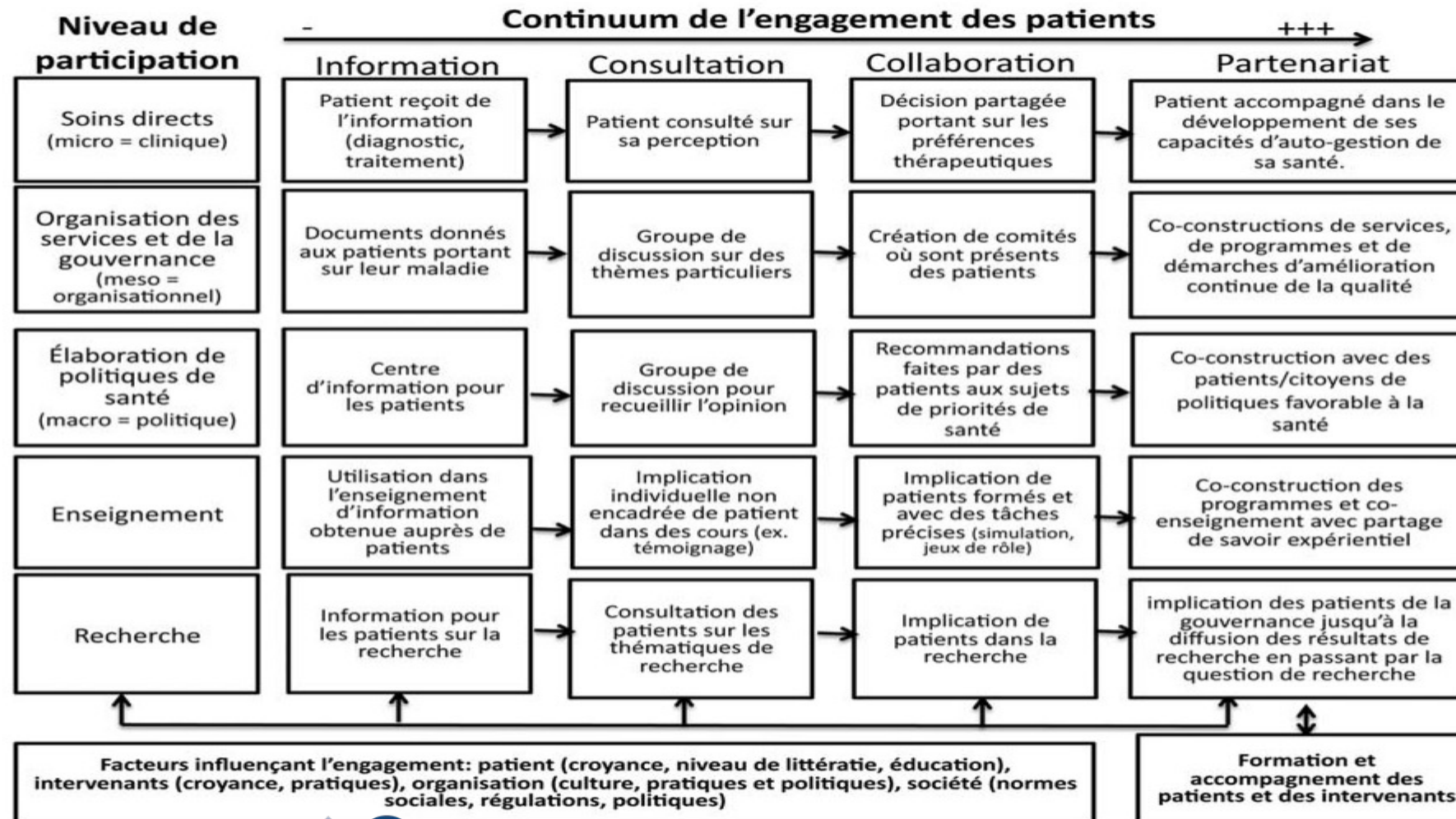
- ▶ Loi du 21 juillet 2009 dite HPST Hôpital - Patient - Santé - Territoire
 - ▶ Création des Agences Régionales de Santé,
 - ▶ Rénovation du fonctionnement des Conférences Régionales de Santé,
- ▶ Loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé
 - ▶ Renforcement du rôle des représentant des usagers via la Commission des Usagers au sein de chaque établissement hospitalier,
 - ▶ Référence aux principes et valeurs de la Charte d'Ottawa (1986)
- ▶ 2020 : crise Covid-19 et ... de démocratie en santé
- ▶ 2022 : Conseil National de la Refondation - CNR « Santé »



Du paternalisme au « Montreal Model »



L'engagement patient



Représentation versus participation

- ▶ Associations agréées de santé représentant les usagers à l'hôpital et instances de santé publique :
 - ▶ Agrément délivrer par le Ministère de la Santé,
 - ▶ Plusieurs critères agrément
 - ▶ Compatibilité de cet agrément avec une indépendance de l'expertise ?
- ▶ Démocratie représentative versus démocratie participative
 - ▶ Opposition ou complémentarité ?
 - ▶ Représentation,
 - ▶ Participation,
 - ▶ Expertise



Outils de démocratie sanitaire : nombreux...

- ▶ Organes permanents :
 - ▶ Pour décider :
 - ▶ Conseil économique, social et environnement (CESE et CESER)
 - ▶ Conseils de l'assurance maladie
 - ▶ Conseils d'administration des agences (Santé Publique France, ANSM...)
 - ▶ Comité de protection des personnes,
 - ▶ Commission des droits et l'autonomie des personnes handicapées
 - ▶ Pour expertiser
 - ▶ ANSM, Haute Autorité de Santé, SPF, Comité consultatif national d'éthique

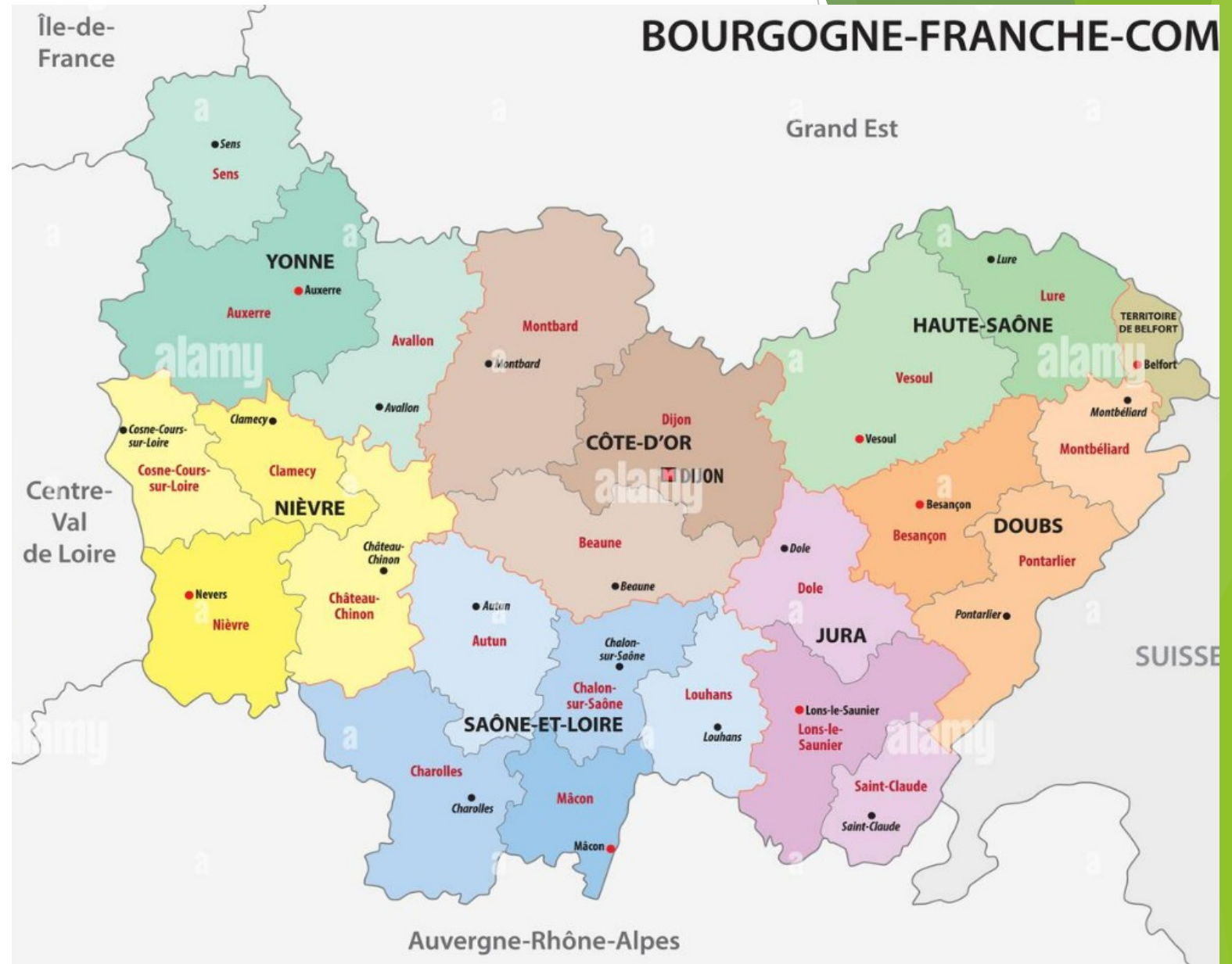


Outils de démocratie sanitaire : nombreux...

- ▶ Pour concerter
 - ▶ Conférence nationale de santé
 - ▶ Conférences régionales de la santé et de l'autonomie,
 - ▶ Conseils territoriaux de santé,
 - ▶ Conseils locaux de santé mentale,
- ▶ Organes circonstanciels :
 - ▶ Etats généraux de la santé (1998),
 - ▶ Etats généraux de l'alcool (2006),
 - ▶ Etats généraux de l'organisation de la santé (2007)
 - ▶ Assises du médicament (2011),
 - ▶ Concertation citoyenne sur la vaccination (2016),



- ▶ 2,8 millions d'habitants (1/3 de la Suisse),
- ▶ 48 000 km² (41 300 km² Suisse)
- ▶ 1 Conférence régionale de la santé et de l'autonomie,
- ▶ 1 Projet régional de santé,
- ▶ 8 Comités territoriaux de santé,
- ▶ 8 Projets territoriaux de santé mentale,



Exemple d'un Comité territorial en santé (CTS)

N°	Collèges		
1er	Professionnels et offreurs des services de santé	→	28
2ème	Usagers du système de santé	→	10
3ème	Collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire	→	7
4ème	Représentant de l'Etat et organismes de sécurité sociale	→	3
5ème	Personnes qualifiées	→	2
6ème	Parlementaires	→	

50



Exemple d'un Comité territorial en santé (CTS)

Collège 1	Au plus 28	Professionnels et offreurs de santé
a) Etablissement de santé	3	Au plus 3 représentants des personnes morales gestionnaires désignés sur proposition de la fédération qui les représente
	3	Au plus 3 présidents de CME ou commission médicale, désignés sur proposition de la fédération qui les représente
b) Services et établissements sociaux et médico-sociaux	5	Au plus 5 représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désigné sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales.
c) Promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et lutte contre la précarité	3	Au plus 3 représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel de candidature par le directeur de l'agence régionale de santé.
d) Professionnels de santé libéraux	6	Au plus 3 médecins libéraux Au plus 3 représentants des autres professionnels de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé. A défaut, désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé.
e) Interne en médecine	1	1 représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire du conseil, désigné par une organisation qui le représente.
f) Modes d'exercice coordonné	5	Au plus 5 représentants des différents mode d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriales : <ul style="list-style-type: none"> - des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations qui les représentent - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires, désignées à l'issue d'un appel de candidature par le directeur général de l'agence régionale de santé - des communautés psychiatriques de territoire, désignées à l'issue d'un appel de candidature par le directeur général de l'agence régionale de santé
g) Hospitalisations à domicile (HAD)	1	Au plus 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de l'organisation regroupant le nombre le plus important de ces établissements.
h) Conseil départemental de l'ordre (CDOM)	1	Au plus 1 représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

- Contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation du **Projet régional de santé**, en particulier concernant l'organisation des parcours de santé. A ce titre ils peuvent s'emparer de tout type de sujet relatif à une thématique de santé au travers de groupes de travail.
- Est informé de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des contrats locaux de santé.
- Participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé mentionné au L1434-10 du Code de la Santé Publique.
- Donne un avis sur le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale, arrêtés par notre Directeur général.
- Dispose de deux commissions spécifiques :
 - Commission santé mentale,
 - Commission des usagers

Projet et contrat territoriaux de santé mentale

- ▶ Diagnostic territorial,
- ▶ Contrat territorial quadriennal : 40 signataires,
- ▶ Comité stratégique - Commission santé mentale,
- ▶ Plateforme permanente de coordination en santé mentale
- ▶ Séance plénière annuelle : très large, participative et ouverte



Perspectives : recommandations de Conférence Nationale en Santé - 1

- ▶ Ancrer la démocratie en santé dans le fonctionnement des institutions de la République,
- ▶ Faire de la CNS le carrefour des actrices et acteurs de la santé des populations,
- ▶ Faire vivre la démocratie en santé au plus près des habitants dans les territoires,
- ▶ Investir la littératie en santé pour renforcer le pouvoir d’agir des populations,
- ▶ Assurer la consultation directe des populations pour combattre les inégalités de santé,
- ▶ Faire des données ouvertes en santé un outil de renforcements du pouvoir d’agir,
- ▶ Promouvoir une approche populationnelle et communautaire en santé



La démocratie en santé : une urgence
de santé publique

11 RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR DE LA DEMOCRATIE EN SANTE



Rapport adopté en avril 2022

Perspectives : recommandations de Conférence Nationale en Santé - 2

- ▶ Conforter la représentation, la participation et la reconnaissance des **savoirs expérientiels** tout au long du parcours de santé,
- ▶ Faire des plaintes et réclamations un outil d'amélioration des droits des usagers ainsi que la qualité du système de santé,
- ▶ Appliquer l'universalisme proportionné en développant les **dispositifs « aller - vers »**,
- ▶ Mieux affronter les crises sanitaires à venir grâce à la démocratie en santé



Enjeux : multiples

- ▶ Proportionnalité entre le niveau d'engagement patient et l'état de santé : une personne engagée est en meilleure santé.
- ▶ Redonner de la confiance aux citoyens en leur système de santé et professionnels de santé,
- ▶ Favoriser la vitalité démocratique

La démocratie dans le monde

Pays et territoires classés selon l'indice de démocratie en 2021 *

Démocraties pleines

● 9,00-10,00

● 8,00-8,99

Démocraties imparfaites

● 7,00-7,99

● 6,00-6,99

Régimes hybrides

● 5,00-5,99

● 4,00-4,99

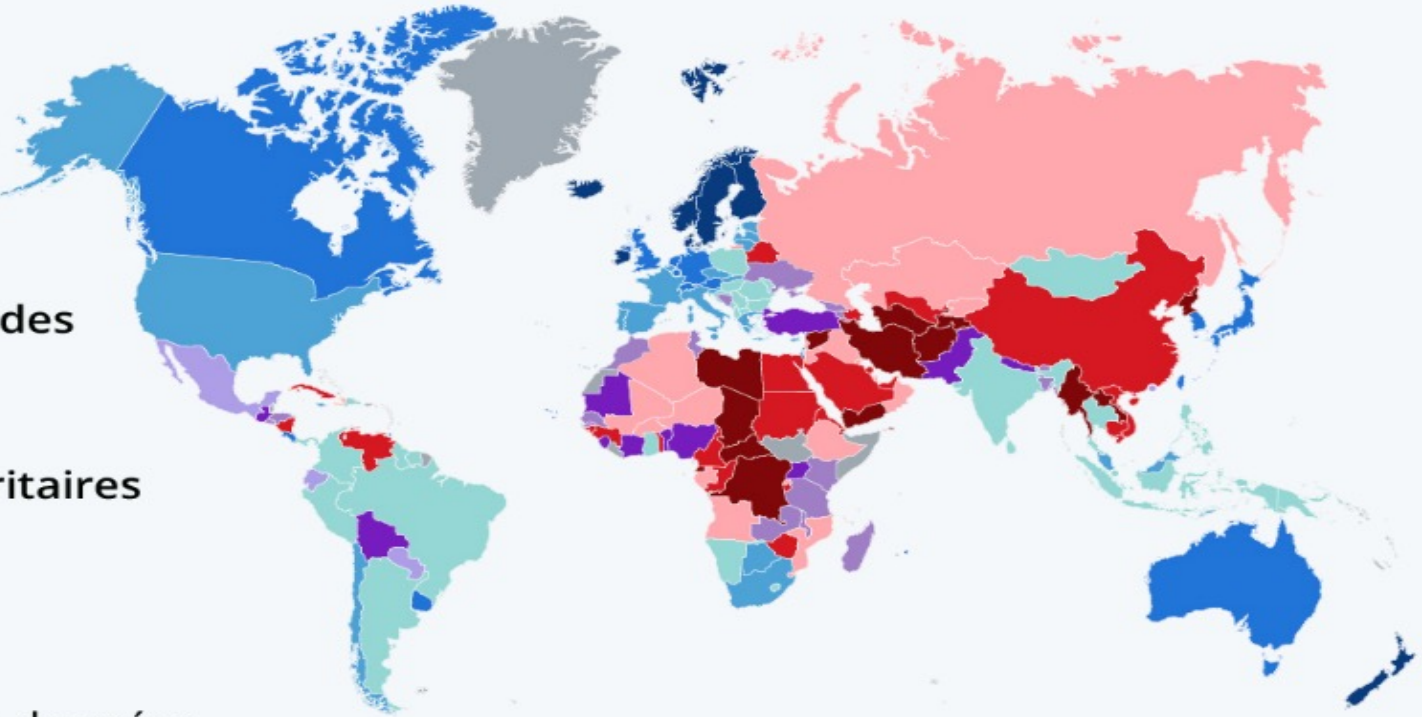
Régimes autoritaires

● 3,00-3,99

● 2,00-2,99

● 0-1,99

● Absence de données



* basé sur 60 indicateurs regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme politique, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation et culture politique.

Source : The Economist Intelligence Unit

Pour en savoir plus

- ▶ La démocratie en santé : comprendre et s'engager. C Saout, Presse de l'EHESP.
- ▶ Déploiement de la démocratie sanitaire : point d'étape et typologie de la prise en considération de la réflexivité collective des malades et autres personnels concernés. O Las Vergnas et al. Hal-01964744
- ▶ Le « Montreal model » : enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. MP Pomey et al. Santé Publique 2015;27:S1.
- ▶ La participation des usagers, qu'est-ce que ça change ? A Joisin. Pratiques en santé mentale 2016,n°2.
- ▶ Perspectives démocratiques en santé mentale de la rhétorique à la pratique : le patient, usager ou partenaire. P Alary Pratiques en santé mentale 2016,n°2.
- ▶ La démocratie sanitaire suisse au service de la santé des personnes et de la population. J Cornuz Rev Med Suisse 2022;18:2087-8
- ▶ Démocratie sanitaire, vraiment ? B Kiefer. Revue Médicale Suisse 2017; 1^{er} mars.
- ▶ Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Haute Autorité de Santé, 2020.

**Merci pour votre
attention et nos
échanges**

